

PREMIER MINISTRE

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

PLATEFORME RSE Responsabilité sociétale des entreprises

Michel Doucin

Secrétaire permanent Tél. 01 44 43 60 43 michel.doucin@lecese.fr

Paris, le 29 juillet 2013

Madame, Monsieur,

J'ai eu l'honneur d'être nommé récemment dans les fonctions de Secrétaire permanent de la Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociale des entreprises (et autres organisations) par M. le Commissaire général à la stratégie et à la prospective.

La mission qui m'incombe prolonge d'une certaine manière la fonction d'ambassadeur chargé de la bioéthique et de la RSE que j'ai exercée auprès du Ministre des affaires étrangères depuis 2008. Il s'agissait de favoriser la construction d'une vision commune sur des concepts et de méthodologies porteuses d'enjeux importants pour notre pays nous permettant de peser dans les institutions internationales publiques et privées où s'élaborent les normes encadrant la responsabilité sociale des entreprises. Une « équipe France » s'est pas à pas construite, désormais audible et entendue.

Je mesure l'importance de cette nouvelle mission et je vous remercie par avance du soutien que vous voudrez bien m'apporter pour qu'ensemble nous assurions la réussite de ce projet d'un espace serein et efficace de dialogue dont seize organisations privées représentatives de milieux très différents ont été les initiatrices.

La première tâche qui m'incombe est d'organiser la seconde réunion de la Plateforme, après l'installation honorée de la présence du Premier ministre le 17 juin dernier, celle qui dotera celle-ci d'un Président, de Principes d'organisation et de fonctionnement et d'un programme de travail.

Cette seconde réunion se tiendra le 1^{er} octobre, la date initialement envisagée, à la veille de la Conférence nationale environnementale étant apparue inappropriée compte tenu de la charge de travail que représente pour certains d'entre vous la préparation de cette dernière. Elle se tiendra de 9 h à 12 h 30 dans les locaux du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, 18 rue de Martignac – 75007 Paris.

Un premier temps de réunion sera consacré à l'adoption de Principes d'organisation et de fonctionnement qui se substitueront au projet de règlement proposé en juin, ce nouveau texte intégrant les principales suggestions d'amélioration exprimées par plusieurs organisations. Le texte des Principes d'organisation et de fonctionnement de la Plateforme vous sera adressé un peu plus tard.

Puis, il sera procédé à l'élection par consensus du Président de la plateforme. Toutes suggestions à cet égard sont les bienvenues.

Dans l'immédiat, il est apparu prioritaire de vous proposer de profiter de l'été pour commencer de réfléchir à notre programme de travail, en sorte que le 1^{er} octobre marque véritablement le démarrage opérationnel de la Plateforme. Vous trouverez cijoint un document de réflexion qui, recensant les nombreux sujets que des autorités, privées et publiques, ont proposés, les présente regroupés en six grandes thématiques.

J'apprécierai beaucoup de recevoir vos commentaires au sujet de ce document, ainsi que l'expression de vos priorités : car il n'est peut-être pas sage de commencer ces travaux avec simultanément six groupes de travail.

Je saisis cette occasion pour prier les organisations qui ne l'ont pas encore fait de m'adresser chacune les noms et coordonnées de leurs représentant et suppléant. À cet égard, il est utile de citer ici un extrait des futurs Principes d'organisation et de fonctionnement :

« Chaque organisation désigne, par courrier adressé au Secrétaire permanent, un membre titulaire et un membre suppléant. Ce dernier participera aux réunions plénières en cas d'empêchement du titulaire et pourra participer à tous les groupes de travail. Les membres suppléants peuvent appartenir à une autre organisation que celle du titulaire si celle-ci l'estime souhaitable afin d'assurer une plus large représentation des organisations représentatives de ses intérêts au sein de la Plateforme. Dans ce cas elle soumet sa proposition au Secrétaire permanent et ultérieurement, lorsqu'il aura été installé, au Bureau ».

Je vous remercie par avance et me réjouis de la collaboration fructueuse que nos travaux permettront.

Michel Doucin

Eléments de réflexion pour définir un premier programme de travail de la Plateforme nationale d'actions globales pour la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (et autres organisations)

Document de travail au 27 juillet 2013

Le contexte institutionnel

La Plateforme est née de la volonté collective d'un ensemble d'organisations représentatives des dirigeants d'entreprises françaises et de leurs principales parties prenantes de disposer d'un espace de dialogue pour promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises et autres organisations qui soit soutenu et reconnu par les pouvoirs publics. Dans les lettres qu'ils ont adressées aux pouvoirs publics, les promoteurs du projet ont donné, à titre d'exemple, une liste de sujets prioritaires susceptibles d'être l'objet des travaux de cette Plateforme.

Sa création s'inscrit dans le contexte de l'organisation de plusieurs concertations nationales régulières (conférence environnementale, grande conférence sociale et assises de la solidarité internationales et du développement suivies de feuilles de route gouvernementales) et de l'institution d'un Conseil national de la transition écologique qui, selon la loi du 27 décembre 2012, « est consulté sur : 1° Les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie ; 2° Les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.». Le décret d'application est en attente de promulgation.

Par ailleurs le gouvernement a mandaté trois personnalités, Mme Brovelli, M. Drago et M. Molinié pour une mission de réflexion sur la RSE dont le rapport intitulé « Responsabilité et performance des organisations, 20 propositions pour renforcer la démarche de responsabilité sociale des entreprises » lui a été remis en juin. Il a aussi demandé à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de lui faire des propositions pour un plan national d'application des Principes directeurs des Nations Unies pour les droits de l'Homme et les entreprises, en réponse à une demande de la Commission européenne. Parallèlement, la ministre du commerce extérieur a demandé au Point de Contact National français de l'OCDE de l'éclairer sur la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leur chaîne de fournisseurs, question mise en relief par le drame du Rana Plazza au Bangladesh. Ces deux derniers documents sont attendus dans le courant de l'automne 2013. Par ailleurs, des travaux parlementaires en cours s'intéressent à la responsabilité juridique des sociétés mères vis-à-vis de leurs filiales.

D'autre part le gouvernement a adressé en janvier 2013 à la Commission européenne, en réponse à la demande qu'elle avait exprimée dans une communication d'octobre 2011, un « document préparatoire au plan national français de RSE », étant entendu que la Plateforme aurait à revenir sur ce texte, qui s'en tient à un constat des politiques déjà engagées, pour lui donner une dimension prospective. Sur la base de ce document, une première rencontre dite de « revue par les pairs » aura lieu le 22 octobre prochain sous les auspices de la Commission, associant le Luxembourg, l'Irlande et la Slovénie, à laquelle la Plateforme est invitée à participer.

Enfin, au plan national, le Conseil Economique, Social et Environnemental s'est auto-saisi pour deux avis traitant de RSE : « Performance et gouvernance de l'entreprise », adopté en mai 2013 et « La RSE, une voie pour la transition économique, sociale et environnementale » en juin 2013.

Le contexte international est également à mettre en perspective, susceptible parfois d'imposer son tempo :

- le projet de directive européenne sur le reporting dans les domaines social, environnemental, des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption dont l'adoption est espérée avant la fin du mandat de la Commission Barroso, début 2014, et, qui a fait l'objet, en juillet, de propositions d'amendements de la part du gouvernement français;
- l'adoption par l'IIRC, début 2014 d'un référentiel pour le reporting intégré, sujet suivi par un groupe de travail informel en France ;
- la révision envisagée de la norme ISO 26000, ce qui sera décidé début 2014, le comité miroir pluriacteurs de l'AFNOR ayant fait des propositions en ce sens ;
- les travaux menés par l'OCDE à la suite de la révision de ses principes directeurs pour les entreprises multinationales qui privilégient une approche par filières : industrie minière dans les zones de conflit, industrie pétrolière et gazière, secteur financier, et peut-être textile suite au drame du Bangladesh ; l'évolution politique de la Birmanie est aussi, sur demande française, un sujet d'intérêt pour l'OCDE ;
- l'ambition, exprimée par la Commission européenne dans sa communication du 25 octobre 2011 sur la RSE, de « publier un rapport sur les priorités de l'Union en matière d'application des principes directeurs des Nations unies », document qu'elle prépare en liaison étroite avec le Groupe d'experts créé auprès du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, qui organisera début décembre 2013 son second Forum mondial annuel sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Comment définir un ordre de priorité pour les premiers travaux ?

Face à ce contexte institutionnel et cette abondance de documents produits par des organisations et experts compétents, la question se pose de la façon dont la Plateforme peut jouer un rôle utile et du choix d'une méthode de travail.

Elle le peut tout d'abord par un choix clair de ses objectifs. L'une des composantes du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, dont elle est une instance de concertation et de réflexion spécialisée, elle n'a vocation à être ni un lieu de simple consultation des partenaires sociaux, ni un lieu de négociation. Elle ambitionne d'être un lieu d'échanges « à froid » sur les sujets structurants du débat sur la responsabilité sociale des entreprises (et autres organisations), dans le but d'éclairer pouvoirs publics et société civile.

Elle doit le faire par une méthodologie rigoureuse distinguant quatre temps : 1. le temps nécessaire de l'état des lieux et de la question, resituant celle-ci dans son contexte européen et international, 2. Le temps du recensement des propositions et d'évaluation de leurs avantages et inconvénients respectifs, 3. Celui de la construction d'un consensus sur une ou plusieurs d'entre elles – dans le respect des opinions dissidentes – et de sa formulation claire et précise, et 4. le temps de l'évaluation des résultats lorsque les

propositions sont devenues des décisions prises par les institutions et organismes à qui elles avaient été adressées.

Et cette méthodologie nous paraît induire de dresser un recensement des propositions relatives à la RSE et au rôle de la Plateforme qui ont été faites par différentes sources méritant intérêt, privées ou publiques. Le présent document répertorie et classe ci-après en thématiques larges les sujets qui ont été proposés soit par les promoteurs privés de la plateforme, soit par les pouvoirs publics, soit encore qui résultent des conclusions des rapports et avis récemment publiés sur la RSE. Pour chaque sujet, la référence du document inspirateur apparaît.

Cette liste raisonnée trace la trame de ce qui pourrait être un premier canevas de travail pris en charge par des groupes de travail. Quelques-uns des items de la liste apparaissent dans plusieurs des rubriques, confirmant l'idée que la RSE est une façon d'aborder de façon transversales des questions stratégiques.

Ajoutons qu'il apparaît logique de penser que ce n'est qu'au terme d'un premier cycle de travaux thématiques que la Plateforme pourra véritablement s'attacher à répondre à la demande gouvernementale de rédiger un Plan national d'actions prioritaires pour la RSE qui serait alors fondé sur la mise en perspective de ses premiers travaux et viserait à dégager les fondamentaux d'une vision partagée de la RSE par les acteurs français.

Code des références :

ASS DEV : Conclusions des Assises de la Solidarité et du Développement

BDM : rapport Brovelli, Drago et Molinié

CESE GOUV: avis du CESE sur la gouvernance

CESE RSE: avis du CESE sur la RSE

CNI : rapport du Conseil National de l'Industrie sur des mesures de simplification

DPPN: document préparatoire au plan national RSE

FRTE : Feuille de route suite à la conférence environnementale 2013 FRSOC : Feuille de route suite à la grande conférence sociale 2012

LET PM: Lettre du Premier ministre au Commissaire général à la stratégie et la

prospective -juin 2013

LET PROM : Lettre au gouvernement des organisations promotrices de la Plateforme

SAIS BDM : Lettre de saisine de la mission Brovelli, Drago et Molinié

SAIS DH: Saisine de la CNCDH

Six grandes thématiques

- 1. Améliorer la compétitivité des entreprises et autres organisations, en particulier les PME, au service de l'intérêt général et de l'emploi par des politiques d'incitation à la pratique responsable des affaires
 - Comment utiliser les achats responsables des donneurs d'ordre [BDM], en particulier des achats publics, en sorte qu'ils aident les PME à progresser ? [LET PROM]

- Comment encourager les branches professionnelles à jouer un rôle actif dans la promotion de la RSE, notamment par le développement d'outils d'autoévaluation, l'utilisation de labels reconnus (CF secteur de la propreté), etc. ? [FRTE]
- Quels peuvent être les rôles des organisations professionnelles et consulaires, en particulier dans la valorisation des bonnes pratiques [LET PROM, CESE RSE]
- Les PME disposent-elles d'outils adaptés pour la gestion de leurs relations avec leurs parties prenantes, et leurs besoins de formations trouvent-ils des réponses ? [FRTE, CESE GOUV]
- Comment organiser une coopération territoriale en faveur de la RSE associant les collectivités locales qui soit stimulante pour les PME ? [CESE GOUV, DPPN]
- Quelle peut être la contribution spécifique des entreprises de l'économie sociale et solidaire ? [FRTE]
- Comment l'Etat peut-il aider ?
- Quel est l'état de la connaissance sur le lien entre RSE et compétitivité?

2. Améliorer la gouvernance de la RSE dans les entreprises et autres organisations

- Intégrer la définition de la stratégie RSE au dialogue social [BDM, CESE RSE] en particulier dans les négociations interprofessionnelles sur le rôle des institutions représentatives du personnel [FRTE et DPPN]
- Mieux organiser le dialogue avec les parties prenantes externes [CESE RSE, CESE GOUV]; identifier les méthodologies stimulant un dialogue constructif avec les différentes catégories de parties prenantes [BDM, CESE GOUV]
- Encourager la pratique des accords-cadres internationaux [BDM, CESE RSE]
- Faire jouer un rôle d'exemplarité aux entreprises publiques, et plus généralement à l'Etat [LET PROM, DPPN]

3. Intégrer les normes internationales sur la responsabilité des entreprises et autres organisations vis-à-vis de leurs fournisseurs et de leur sphère d'influence dans les normes françaises

- Développer la pratique des achats responsables [BDM]
- Préciser la responsabilité des sociétés-mères par rapport à leurs filiales [CESE RSE]
- Modifier la relation fournisseur-acheteur par la définition d'objectifs assortis d'indicateurs [CESE GOUV]
- Mettre en œuvre l'Agenda Travail Décent de l'OIT [CESE RSE]
- Renforcer le rôle et les moyens du Point de Contact National [BDM, CESE RSE1
- Identifier les obstacles à l'accès des victimes à la justice [SAIS DH]

4. Faire de l'investissement un levier de pénétration de la RSE

- Quelle définition pour l'ISR ? [BDM]
- Quel label ISR ? [BDM, DPPN]

- Quels sont les besoins spécifiques des PME en financements favorisant les démarches RSE, notamment en capital investissement [BDM]
- Rôle de l'assurance vie [BDM]
- Rôle de l'épargne salariale [CESE GOUV]
- Pouvoir de levier des investisseurs institutionnels], y compris à l'export [BDM, DPPN];
- Comment améliorer la qualité des informations dont disposent les investisseurs [FRTE, DPPN]

5. Améliorer la transparence des entreprises et autres organisations sur leurs orientations stratégiques non financières porteuses d'impacts sur leurs parties prenantes

- Participer au bilan des lois Grenelle sur le reporting extrafinancier et en tirer éventuellement des recommandations [FRTE, LET PM, BDM, CESE RSE, CNI]
- Appliquer le même niveau d'exigence de transparence et de reporting au secteur public qu'au secteur privé[FRTE]
- Etudier les avantages comparés des labels, notations et vérifications [FRTE]
- Examiner l'intérêt de définir des indicateurs de branche [BDM]
- Comment des progrès en matière de transparence peuvent-ils être stimulés dans le monde des PME ?
- Ajouter des informations sur les pratiques de lobbying dans les rapports DD [CESE RSE]
- Examiner l'opportunité de la notation sociale [FRSOC, SAIS BDM]
- S'intéresser à la possibilité d'une certification européenne des agences de notation [BDM, CESE RSE]

6. Construire une équipe France-RSE unie et active, particulièrement mais pas seulement, à l'international

- Nécessité d'être actif dans les négociations internationales normalisant la RSE [BDM]
- Assurer la promotion des bonnes pratiques des entreprises françaises à l'international et construire une image collective des entreprises engagées qui favorise leur succès à l'export [LET PM]
- Comment créer une dynamique francophone ? [BDM]
- Comment intégrer la RSE dans les politiques d'aide au développement, en particulier de lutte contre la pauvreté, et faire jouer aux entreprises françaises un rôle pertinent dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda post 2015 balisé par des Objectifs de Développement Durable ? [ASS DEV]
- Voir agenda international précité.